



République Tunisienne  
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche  
Direction Générale des forêts  
(DGF)

### AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sélection d'un consultant individuel en gestion environnementale et sociale  
Projet de Gestion Intégrée des Paysages  
Dans les régions les moins développées en Tunisie  
(PGIP)  
Composante 3 : Gestion du projet, suivi et évaluation  
Prêt BIRD N° 8722-TN

Le Gouvernement Tunisien a obtenu un prêt de la Banque Mondiale en vue de financer le **Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP)** dans les régions les moins développées en Tunisie et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre de la « **sélection d'un consultant individuel en gestion environnementale et sociale** » géré par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) en tant que responsable de l'exécution des composantes de ce projet.

#### OBJECTIFS DE LA MISSION :

L'objectif de la mission est d'assurer la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales pour les différentes activités programmées pour la durée restante du projet en respectant le Cadre de Gestion environnementale et sociale (CGES).

#### QUALIFICATIONS DU CONSULTANT :

Profil de l'expert : l'expert doit être titulaire d'un diplôme universitaire d'au moins BAC +5 en sciences environnementales, gestion des ressources naturelles, etc., ou un diplôme reconnu équivalent dans une discipline apparentée à l'un de ces domaines.

##### Qualifications spécifiques

Il s'agira d'un spécialiste en gestion environnementale et sociale, qui dispose :

- ❖ **D'une expérience générale** justifiée d'au moins 8 ans dans le domaine environnemental et social.
- ❖ **D'une expérience spécifique** justifiée (pendant les 8 dernières années) en matière d'élaboration des évaluations /études dans le domaine environnemental et social en relation avec le domaine de mise en œuvre d'un CGES :
  - Avoir une expérience justifiée en matière d'étude des impacts environnementaux et sociaux ou dans la mise en œuvre d'un CGES.
  - Ayant participé à des missions similaires dans des projets liés au développement rural au niveau national et / ou international ;
  - justifiant d'une expérience préalable dans des projets financés par un bailleur de fonds international (Banque Mondiale, FIDA, Banque Africaine de Développement, etc.).
  - Avoir une expérience dans la mise en œuvre des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale.

#### TERMES DE REFERENCES

Les termes de références peuvent être retirés auprès de la DGF (MARHP) sise 30 rue Alain Savary Tunis ou les télécharger du site web du MARHP à l'adresse suivante :

[www.agriculture.tn](http://www.agriculture.tn)

## **DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS :**

Pour bien élaborer leurs dossiers de candidatures, les Consultants peuvent obtenir des clarifications ou informations supplémentaires sur les documents du dossier de Termes de référence en demandant des informations complémentaires à l'adresse suivante et aux heures d'ouverture de bureaux.

L'adresse : Direction Générale des Forêts, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, 30 Rue Alain Savary Tunis.

A cet effet, tout retrait via téléchargement sur le site web doit faire l'objet d'une confirmation par mail sur les adresses suivantes : [sauvegardes.pgip@gmail.com](mailto:sauvegardes.pgip@gmail.com)

## **METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT :**

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016, mis à jour en novembre 2017 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence ».

La commission d'évaluation établira une liste des consultants ayant répondu à l'Avis de Manifestation d'Intérêt en fonction de leurs qualifications au regard de la nature de la mission.

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR(S) ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

Le candidat mieux noté sera invité pour une négociation financière.

Dans le cas où plus qu'un candidat atteignent le même meilleur score, celui ayant plus d'expériences similaires exprimées par le nombre de livrables ou projets de même nature sera retenu. En cas d'égalité, ces candidats présélectionnés peuvent être invités à un entretien pour approfondir l'évaluation technique.

## **DEPOT DES CANDIDATURES :**

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestation d'intérêt doivent fournir dans leurs dossiers tous les documents indiquant qu'ils sont qualifiés pour conduire la mission demandée (contrats, attestations de services faits, références techniques, description de prestations similaires, brochures de présentation, etc.), et particulièrement les pièces suivantes:

- 1) Une lettre de manifestation d'intérêt au nom de Mr le directeur de l'Unité de Gestion par Objectif du PGIP ;
- 2) Des copies des diplômes ;
- 3) Un CV détaillé et signé avec des copies des pièces justificatives de l'expérience et des références ;
- 4) Une copie de l'identité fiscale du consultant.

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être envoyé par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposé directement au Bureau d'Ordre de :

La Direction Générale des Forêts,  
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche  
30, Rue Alain Savary, 1002 Tunis  
"A ne pas ouvrir"

«APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN  
CONSULTANT INDIVIDUEL EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE»

Les Manifestations d'Intérêt doivent parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le

21 DEC. 2021

à 16 heures.

Le cachet du bureau d'ordre de la Direction Générale des Forêts fait foi.

Cependant, les consultants ne peuvent soumettre qu'une seule candidature pour le marché faisant l'objet de cette sollicitation de manifestations d'intérêt.

P/ Directeur Général  
des Forêts  
Directeur du Développement  
Socio-économique de la Population  
Forestière  
EL EUCH

